COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis De 15 h à 18 h

Tél. Direct: 04.94.08.60.44 - Portable: 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 19 Septembre 2019 P.V. N° 6

Président : M. Guy BOUCHON Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ Secrétaire : M. Lucien MANGEMATIN

Présents: Mme Laurence BERNARDINI - MM. Jean Claude ALEXIS - Jean LAGARRIGUE - Yvan MASSOLO - Albert ROBAA - Blaise

SASSO.

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modification d'horaires
- Traitement des feuilles de match

MODIFICATIONS D'HORAIRES

FLAYOSC: demande le report du match U 16 D 2 poule B du 22/09/2019 contre le MUY. Vu accord écrit des deux Clubs, la commission dit match à jouer le 06.10.2019.

VIDAUBAN: demande le report du match U16 d2 du 22/09/2019 contre COGOLIN au 05.10.2019. Vu accord écrit des deux Clubs, la commission dit match à jouer le 05/10/2019.

JS LE BEAUSSET: demande le report du match U 16 D 2 poule A du 22/09/2019 contre SC TOULON 3 Vu accord écrit des deux Clubs, la commission dit match à jouer le 06/10/2019.

ST ZACHARIE: demande le report du match critérium D2 du 22/09/2019 au 03/11/2019 contre JS MOURILLON; Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 03/11/2019.

US RIANS: demande le changement d'horaire pour jouer le match U 17 D 2 poule B contre les ARCS le 22/09/2019 à 15 heures. Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 22/09/2019.

FC PUGET: demande de jouer le match U 17 D 2 pole B contre Roquebrune le 21/09 /2019 à 18h30. Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 21/09/2019 à 18h30.

LE VAL BESSILLON: demande le report du match U 15 D2 Poule B du 22/09/2019 contre GARDIA CLUB; Manque accord écrit du club de GARDIA CLUB.

US LA CADIERE: demande le report du match U 17 D 2 poule A contre NANS DU 22/09/2019 contenu de l'inscription tardive de cette équipe en championnat la Commission dit match à jouer le 06/10/2019.

NANS : demande le report du match critérium D2 du 22/09/2019 contre Ollioules au 27 10 2019

Vu accord écrit des deux Clubs, la commission dit match à jouer le 27/10/2019.

TRANS: nous signale son désengagement en catégorie U 15 D 2 Poule C.

MATCHS EN RETARD

A jouer le 05 OCTOBRE 2019

U16 D2 poule B

COGOLIN - VIDAUBAN du 22.09.2019 (53164.1)

A jouer le 06 OCTOBRE 2019

U16 D2 poule A

JS LE BEAUSSET -SCTOULON 3 du 22.09.2019 (53118.1)

U16 D2 poule B

LE MUY - FLAYOSC du 22.09.2019 (53162.1)

U 17 D2 poule A

NANS - LA CADIERE du 22.09.2019 (52554.1)

U 17 D2 poule B

PUGET/ARGENS - ROQUEBRUNE du 22.09.2019 (52598.1)

A jouer le 27 OCTOBRE 2019

Critérium D2

OLLIOULES - NANS du 22.09.2091 (52368.1)

A jouer le 03 NOVEMBRE 2019

Critérium D2

ST ZACHARIE - LE MOURILLON du 22.09.2019 (52366.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA COMMISSION DE DISIPLINE

DU 19 SEPTEMBRE 2019

U17 D1

STE MAXIME 1 / RACING FC TOULON 1 EFC FREJUS 1 / CARQ-CRAU 1 LA LONDE –BORME 1 / CIEURS PIERREFEU US 1 BRIGNOLES 1 / SC TOULON 1 GARDIA CLUB 1 / MAR VIVO 1

U16 D1

LORGUES 1 / PUGET 1 DRAGUIGNANT 1 / COGOLIN 1 EFC FREJUS -ST RAPHAEL / HYERES FC AS SAINT CYR 1 / LA VALETTE UA 2

U15 D1

SC TOULON 2 / FREJUS –FREJUS ST RAPHA

DOSSIERS TRANSMIS A LA COMMISSION DES REGLEMENTS

U17 D1

GARDIA CLUB 1 / MAR VIVO AVS 1 DU 15/09/2019

Prochaine réunion Jeudi 26 Septembre 2019

Le Président : Guy BOUCHON Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN